

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 26 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 15 octobre à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle de conférence de l'Armor à l'Argoat à Guingamp, le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

AUBRY Gwénaëlle (*suppléante*); BILLAUX Béatrice; BOUCHER Gaëlle; BOUILLENNEC Rachel; BOULANGER Servane; BURLOT Gilbert; CADUDAL Véronique; CALLONNEC Claude; CARADEC-BOCHER Stéphanie; CHAPPÉ Fanny; CHEVALIER Hervé; CLEC'H Vincent; CONNAN Guy; CONNAN Josette; DOYEN Virginie; DUMAIL Michel; DUPONT Frédéric; ECHEVEST Yannick; GAREL Pierre-Marie; GOUDALLIER Benoît; GRAEBER Sophie; GUILLOU Claudine; GUILLOU Rémy; HERVÉ Gildas; JOBIC Cyril; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe; KERHERVÉ Guy; LE BARS Yannick; LE CALVEZ Michel; LE COTTON Anne; LE CREFF Jacques; LE FLOC'H Patrick; LE GAOUYAT Samuel; LE GOFF Yannick; LE GOFF Philippe; LE JANNE Claudie; LE LAY Alexandra; LE LAY Tugdual; LE MARREC François; LE MEAUX Vincent; LE MEUR Daniel (*suppléant*); LE MEUR Frédéric; LE MOIGNE Yvon; LINTANF Joseph; LOZAC'H Claude; MOURET Patricia; NAUDIN Christian; PAGNY Gilles; PARISCOAT Dominique; PIRIOU Claude; PONTIS Florence; PRIGENT Christian; PRIGENT Marie-Yannick; PUILLANDRE Elisabeth; RANNOU Hervé; RIOU Philippe; ROLLAND Paul; SALLIOU Pierre; SALOMON Claude; TERTRAIS Isabelle (*suppléante*); THOMAS David (*suppléant*); SCOLAN Marie-Thérèse; TALOC Bruno; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BOÉTÉ Cécile à CLEC'H Vincent; GIUNTINI Jean-Pierre à GUILLOU Claudine; GOUAULT Jacky à BOUCHER Gaëlle; INDERBITZIN Laure-Line à LINTANF Joseph; LE BIANIC Yvon à LE MEAUX Vincent; LE BLEVENNEC Gilbert à LE JANNE Claudie; LE FOLL Marie-Françoise à LE COTTON Anne; LE GALL Annie à PRIGENT Marie-Yannick; LE HOUÉROU Annie à LE GAOUYAT Samuel; LE SAOUT Aurélie à GUILLOU Rémy; LEYOUR Pascal à LE CREFF Jacques; MOZER Florence à ROLLAND Paul; PRIGENT Jean-Yvon à ECHEVEST Yannick; RASLE-ROCHE Morgan à CHAPPÉ Fanny; ZIEGLER Evelyne à LE GOFF Philippe.

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BEGUIN Jean-Claude; BREZELLEC Marcel; CHARLES Olivier; GAUTIER Guy; LARVOR Yannick; LE FLOC'H Éric; LE VAILLANT Gilbert; QUENET Michel; VAROQUIER Lydie.

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	64
Procurations	15
Votants	79
Absents	09

DEL2024-11-243

RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE FERROVIAIRE GUINGAMP CARHAIX CONVENTION DE FINANCEMENT DES PHASES ÉTUDES

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des transports ;

Vu la loi 2018-515 du 27 juin 2018 pour un nouveau pacte ferroviaire ;

Vu le décret n°97-444 du 5 mai 1997 relatif aux missions de SNCF RÉSEAU ;

Vu le décret 2019-1582 du 31 décembre 2019 relatif aux règles de financement des investissements de SNCF Réseau ;

Vu le décret n° 2019-1587 du 31 décembre 2019 approuvant les statuts de la société SNCF Réseau et portant diverses dispositions relatives à la société SNCF Réseau ;

Vu le contrat de plan Etat - Région 2021-2027 Bretagne et son avenant en matière de mobilité pour la période 2023-2027, signé le 1 juillet 2024 ;

Vu la convention relative au financement des études préliminaires de renouvellement de la ligne Guingamp-Carhaix signée le 13 décembre 2022 ;

Le renouvellement de la ligne ferroviaire Guingamp-Carhaix est un élément important pour l'Agglomération, car elle permet d'assurer la desserte du sud du territoire par un service de transport en commun. Elle conforte également la place de la gare de Guingamp comme nœud ferroviaire.

Si le montant prévisionnel des travaux, estimés à ce jour à 67,8 millions d'euros, sera précisé suite à l'appel d'offre, l'Agglomération confirme dès à présent son engagement financier sur les volets études à hauteur de 3,8388 %.

Considérant l'avis favorable de la commission « Aménagement et Revitalisation du territoire » du 7 novembre 2024 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Demande le maintien de la desserte ferroviaire (arrêts fréquences) et d'étudier le développement de celle-ci afin d'améliorer les conditions de desserte du territoire ;
- Prend acte du projet de réhabilitation estimé à un montant de 71,9 millions d'euros, dont 67,8 millions pour les travaux, sous réserve de maintien voire de développement de l'offre ;
- Valide la « Convention de financement des acquisitions de données et des études de niveau avant-projet/ projet » (jointe en annexe) pour un montant de participation de 76 776 € sur 3 ans pour l'Agglomération ;
- Acte la nécessité de travailler avec la Région Bretagne, les communes desservies, l'opérateur de la DSP mobilité de l'Agglomération, et de l'Office Intercommunal du Tourisme à une promotion de cette offre ferroviaire auprès de la population locale et des touristes.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,
Michel LE CALVEZ